



COMMUNE DE BREBIERES
DELIBERATION
DU 29 MARS 2023
FINANCES

Date de la convocation : 23 mars 2023

1.2 / 1.3 APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	27
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes : Abstentions : 8	Contre : 0
	Pour : 20

Le 29 mars 2023 réuni sous la présidence de M. Lionel DAVID, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Lionel DAVID, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 708 785,49 €
Opérations de l'exercice		254 930,28 €
Totaux	0,00 €	1 963 715,77 €
Résultat de clôture		1 963 715,77 €

	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	254 131,52 €	3 092 289,01 €	254 131,52 €	4 801 074,50 €
	254 131,52 €	3 092 289,01 €	254 131,52 €	5 056 004,78 €
		2 838 157,49 €		4 801 873,26 €

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

2 838 157,49 €
496 149,62 €
533 271,12 €
496 149,62 €
2 342 007,87 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit les résultats

0,00 €	au compte 1068 (recettes d'investissement)
1 963 715,77 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
2 838 157,49 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Étaient absents, excusés avec procuration :

M. DEVANNE Pascal à M. TRIPILET Corentin, M. MARINO Salvatore à Mme CIESLAK Jocelyne.

Hors de la présence de M. Lionel DAVID, Maire, le conseil municipal a voté le compte administratif à la majorité des membres présents (***) :

M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRIIN Karine, M. DEPRez Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPILET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Mme DEPRez Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

Pour expédition conforme,
Le Maire, Lionel DAVID

La secrétaire, Marina MARTEAU



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 062-216201731-20230329-DCM202311-DE



Publiée le 7/8/2023
Affichée le 7/8/2023